

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3124

27 octobre 2014

### SOMMAIRE

Am Park S.A. ....	149907	LA Services S.à r.l. ....	149910
Amundi Real Estate Luxembourg S.A. ..	149918	L.K Promotions S.A. ....	149909
Ares Finance 2 SA .....	149907	Los Gatos Luxembourg S.à r.l. ....	149909
Auto-Ecole Fatima S.à r.l. ....	149907	More Attitude S.à r.l. ....	149913
Benelom S.à r.l. ....	149906	Nagoluphy S.A. ....	149912
CERALUX S.A., Privatvermögensverwal- tungsgesellschaft ("SPF") .....	149906	Nephew Soparfi S.A. ....	149910
Citadel Value Fund Sicav .....	149906	Netflix Streaming Services Luxembourg S.à r.l. ....	149915
Continental Holdings S.A. ....	149948	NetMed S.à r.l. ....	149910
Darmo Holdings S.à r.l. ....	149915	Netsive S.à r.l. ....	149912
Diamond 45 S.à r.l. ....	149916	NewLife Investments Holding S.à r.l. ...	149911
Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l. ....	149916	Nexia S.A. ....	149949
Eenshke S.à r.l. ....	149914	Omax Capital s.à r.l. ....	149910
Enterprise technologies S.à r.l. ....	149916	Pelagus S.A. ....	149914
Expo 2001 S.A. ....	149915	Pembroke Altstadt Palais S.à r.l. ....	149911
Hansteen Dieselstrasse S.à r.l. ....	149917	PPR Distri Lux .....	149909
Hansteen Germany (7) S.à r.l. ....	149917	Sagittarius 75 S.A. ....	149935
Harrow S.A., SPF .....	149952	SecureOps S.à r.l. ....	149926
Hôtel de Foetz S.A. ....	149925	Sensata Investment Company S.C.A. ...	149913
Inception Wellness S.à r.l. ....	149925	Société du Parking des Martyrs S.A. ...	149911
JLS-LUX S.à r.l. ....	149908	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ments Mobiliers .....	149911
Kansas City Southern International Ventu- res S.A. ....	149906	TB International Holdings II S.à r.l. ....	149914
Kering Luxembourg S.A. ....	149908	TechniSat Digital S.A. ....	149912
Key Projects S.A. ....	149908	Treveria Sixteen S.à r. l. ....	149912
Kirken Investments S.A. ....	149906	Treveria Thirty S.à r.l. ....	149913
La Forge d'Or s. à r.l. ....	149907	Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l. ....	149922
Lancaster Coinvestors A S.à r.l. ....	149908	Trizneft Pilot Sàrl .....	149913

**Kansas City Southern International Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 178.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146203/10.

(140166742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Kirken Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 78.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146207/10.

(140166827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**CERALUX S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.666.

*Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 qui ont été déposés le 17 septembre 2014 avec comme numéro de référence de dépôt L\_14\_0165326.*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147244/11.

(140168503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 85.320.

Le rapport annuel au 31 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CITADEL VALUE FUND SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2014147251/11.

(140167699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Benelom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 131.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Philippe Capocci

*Le gérant*

Référence de publication: 2014147175/12.

(140167632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Am Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Galgebierg.  
R.C.S. Luxembourg B 63.628.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147148/9.

(140167924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Auto-Ecole Fatima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 6, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 175.801.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147164/10.

(140168211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**La Forge d'Or s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 35.393.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 juillet 2014*

- L'Assemblée constate et approuve la cession de 130 parts sociales détenues par Madame Maria Fernanda DOS SANTOS VIEIRA, née le 11 mai 1953 à Gondomar (Portugal), demeurant à L-7432 Gosseldange, 5, rue Neuve au profit de Monsieur Monsieur Ricardo VIEIRA DE OLIVEIRA, né le 1<sup>er</sup> juillet 1982 à Ettelbruck, demeurant à L-8140 Bridel, 1A rue de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA FORGE D'OR S.à r.l

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014147486/16.

(140168499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Ares Finance 2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.517.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 7 août 2014:

- de corriger l'erreur matérielle de nom qui s'est glissée dans les résolutions du 2 août 2013 quant au nom du réviseur d'entreprise agréé. Il s'agit de PricewaterhouseCoopers et non de PricewaterhouseCoopers S.à r.l.;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet rétroactif au 2 août 2013 et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

*Pour la Société*

Erik van Os

*Administrateur*

Référence de publication: 2014147154/19.

(140168303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Key Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014147477/10.

(140168263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**JLS-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 181.675.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147459/10.

(140167653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 143.157.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2008, acte publié  
au Mémorial C n° 2921

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lancaster Coinvestors A S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2014147488/14.

(140167847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Kering Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 69.008.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KERING LUXEMBOURG S.A. (la Société) tenue  
le 22 septembre 2014*

L'Assemblée a pris acte de la démission de Michel Friocourt, administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2014.

L'Assemblée décide de nommer Eric Sandrin, de résidence professionnelle au 10, avenue Hoche, 75381 Paris, France,  
en tant que nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014 et pour une durée de six (6) ans.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Jean-Marc Duplaix;
- Jean-Francois Palus;
- Teunis Christiaan Akkerman; et
- Eric Sandrin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERING LUXEMBOURG S.A.  
Un Mandataire

Référence de publication: 2014147475/20.

(140167639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**L.K Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.520.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2014*

- Acceptation de la démission du mandat d'administrateur de Madame KAISER Rosa.
- Acceptation de la démission du mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Madame KAISER Rosa.
- Nomination de Madame LEPORE Sandy, née le 6 mars 1988 à Luxembourg, demeurant à L-4930 Bascharage, 11, Boulevard JF Kennedy, au poste d'administrateur. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Pour extrait conforme  
Pour L.K. PROMOTIONS S.A.  
Monsieur Marcel LEPORE  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014147483/17.

(140167608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Los Gatos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 31.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.358.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 24 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants B, Richard Brekelmans et Joost Tulkens, du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Carsten SÖNS  
Mandataire

Référence de publication: 2014147496/18.

(140168298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**PPR Distri Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.331.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PPR Distri Lux (la Société) tenue le 22 septembre 2014*

L'Assemblée a pris acte de la démission de Michel Fric-court, administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2014.

L'Assemblée décide de nommer Eric Sandrin, de résidence professionnelle au 10, avenue Hoche, 75381 Paris, France, en tant que nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014 et pour une durée de six (6) ans.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Rémi Léonforte;
- Teunis Christiaan Akkerman; et
- Eric Sandrin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PPR Distri Lux  
Un Mandataire

Référence de publication: 2014147654/19.

(140167640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Omax Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 19/09/2014.

Référence de publication: 2014146320/10.

(140166473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**NetMed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 141.928.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146292/10.

(140166230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**LA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 146.465.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration datée du 25 Août 2014*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion en date du 25.08.2014:

- Acceptation de la révocation de Carl Gustav NILSSON comme gérant
- Acceptation de la nomination de Fredrik LIEDHOLM comme gérant (domicilié à Matthias Gülüchs gata 9, S-25433 Helsingborg) à durée indéterminée

Hans BERGER.

Référence de publication: 2014146224/13.

(140166141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Nephew Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 90.963.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 2014*

- les mandats d'administrateurs de Monsieur Arsène Kronshagen, maître en droit, domicilié professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1955, de Madame Tina Cardoso, employée privée, domiciliée professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, née à Alcanena (P) le 26 janvier 1964 et de Madame Cindy Risse, domiciliée professionnellement au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg née à Sarreguemines le 27 mars 1976 sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société Triple A Consulting, 2 Millegassel, L-2156 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 61417 n'est pas reconduit. La société HIFIN SA, société anonyme, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 49 454 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2020.

Certifié sincère et conforme

Nephew Soparfi S.A.

Signature

Référence de publication: 2014146300/21.

(140166290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**NewLife Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 170.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146293/10.

(140166333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**S.P.M., Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 18.076.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2014*

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- RSM Audit Luxembourg S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146383/13.

(140166787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Pembroke Altstadt Palais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.438.

*Résolution des actionnaires en date du 26 juillet 2014*

Il est

RESOLU d'accepter la démission de M. Nishith Gandhi en qualité de Gérant de Pembroke Altstadt Palais S.à r.l. avec effet au 25 juin 2014.

RESOLU de nommer Mme Samantha Pepper, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérante de Pembroke Altstadt Palais S.à r.l. avec effet au 26 juin 2014.

Luxembourg, le 19 Septembre 2014.

*Les actionnaires*

Référence de publication: 2014146327/15.

(140166618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Société Luxembourgeoise d'Investissements Mobiliers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 181.356.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 18 septembre 2014*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 septembre 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014

- L'administrateur M. Claude ZIMMER est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014146384/16.

(140166580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Netsive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 170.781.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146301/9.

(140166126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Nagoluphy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/09/2014.

Référence de publication: 2014146295/10.

(140166478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**TechniSat Digital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.  
R.C.S. Luxembourg B 31.416.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TechniSat Digital S.A., qui s'est tenue à Betzdorf en date du 11 août 2014.*

L'assemblée décide de renouveler Premium Advisory Partners S.A. siège social à 13-15 Breedewues L-1259 Senningerberg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée en 2015.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Senningerberg, le 9 septembre 2014.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014146421/15.

(140166717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 125.076.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, avec effet au 31 août 2014, ont été acceptées;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146429/20.

(140166736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**More Attitude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.561.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146285/9.

(140166606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146376/10.

(140166661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Trizneft Pilot Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 180.485.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision des associés de la Société du 28 juin 2014 que:

- Monsieur Sergey V. Ivanov a démissionné en tant que gérant de classe A de la Société,
- Monsieur Evgeniy A. Gorobets, né le 15 février 1965 à Kuybishevskaya oblast, s. Sosnovka (Russie), demeurant professionnellement à 26/1 Sofiyskaya Embankment, 117997 Moscou (Russie), a été nommé avec effet au 28 juin 2014 en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014146439/15.

(140166313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 125.660.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, avec effet au 31 août 2014, ont été acceptées;
- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146430/20.

(140166731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Pelagus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 164.757.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146923/9.

(140167314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

---

**Eenshke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 8, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 181.941.

*Indication de cession de parts sociales sous seing privé du 10 septembre 2014*

Monsieur Aram Isaac SHAMOON déclare céder dans le respect des statuts de la société "EENSHKE" Sàrl, 40 parts sociales qu'il détient au profit de Monsieur Faris AL-SHAMAS, pour la valeur nominale de 125 euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2014.

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2014147296/14.

(140168162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**TB International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F K enney.  
R.C.S. Luxembourg B 190.230.

1) Changement d'associé de la Société suivant contrat de cession en date du 12 septembre 2014 par lequel INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. a transféré les 2.000.000 de parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune, qu'elle détenait dans la Société à Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Register of the State of Delaware sous le numéro 4018187, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

L'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé: Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.

Parts sociales détenues dans la Société: 2.000.000 de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

2) Manacor (Luxembourg) S.A. a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2014.

3) L'associé unique de la Société a, par décision du 16 septembre 2014, décidé de nommer en qualité de gérants avec effet à compter du 16 septembre 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Darin Orr, né le 31 août 1966, dans l'Utah, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael McAuliffe, né le 26 octobre 1971, à Dublin, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Wolfgang Preiss, né le 26 mai 1971, à Salzbourg, en Autriche, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014146521/31.

(140166261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014147271/11.

(140168542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Netflix Streaming Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.042.

## EXTRAIT

En date du 15 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Mai-Anh Nguyen de ses fonctions de gérant unique de la Société et a décidé de nommer M. Michael Lange, né le 28 juin 1964 à Scheeßel (Allemagne) demeurant 9, bei de Fischweieren, L-7447 Lintgen, Luxembourg en tant que nouveau gérant unique pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147089/15.

(140167390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

**Expo 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 82.291.

*Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 06 mai 2014**Première résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

Monsieur Kalmus Serge, administrateur-délégué, demeurant à L-5762 Hassel 13 rue des Champs.

Madame Watelet Carmen, administrateur, demeurant à L-5762 Hassel 13 rue des Champs.

Monsieur LOBEFARO Pietro, administrateur, demeurant à L-2545 Howald 13 rue Théodore Speyer.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée, Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, ayant son siège à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Kalmus Serge / Watelet Carmen / Lobefaro Pietro.

Référence de publication: 2014147302/26.

(140168361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Enterprise technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.949.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014147299/14.

(140167658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.693.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. September 2014.

Für: DIAMOND 45, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014147277/15.

(140167895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Dry Mix Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.612.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à un déménagement, les associés de la Société mentionnés ci-dessous, demeurent désormais à 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey, JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes:

1. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P.;

2. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P.;

3. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P.;

4. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P.;

5. CVC European Equity V Limited, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 Septembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014147281/25.

(140167596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Hansteen Germany (7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Hansteen Dieselstrasse S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 118.270.

In the year two thousand and fourteen.

On the ninth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

The private limited company Hansteen Germany Holdings S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B108365, represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 118270, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, on July 6<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C number 1794 of September 26, 2006, and whose articles of association have been modified by deed of Me Joseph Elvinger on December 13<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C number 341 of March 9, 2007, of Me Joseph Elvinger on December 22<sup>nd</sup>, 2006, published in the Mémorial C number 544 of April 5, 2007, of Me Joseph Elvinger on November 21<sup>st</sup>, 2008, published in the Mémorial C number 771 of April 9, 2009, of Me Jean Seckler on April 6<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C number 1158 of June 3d, 2010, of Me Francis Kessler on May 12<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C number 1277 of June 18, 2010

and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The name "Hansteen Germany (7) S.à r.l." is adopted by the company, article one of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** The Company's name is "Hansteen Germany (7) S.à r.l."."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée Hansteen Germany Holdings S.à r.l., avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B108365,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Hansteen Dieselstrasse S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118270, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1794 du 26 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Me Joseph Elvinger, en date du 13 décembre 2006 publié au Mémorial C numéro 341 du 9 mars 2007, modifiés par acte du notaire Me Joseph Elvinger, en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C numéro 544 du 5 avril 2007, modifiés par acte du notaire Me Joseph Elvinger, en date du 21 novembre 2008 publié au Mémorial C numéro 771 du 9 avril 2009, modifiés par acte du notaire Me Jean Seckler, en date du 6 avril 2010 publié au Mémorial C numéro 1158 du 3 juin 2010, modifiés par acte du notaire Me Francis Kessler, en date du 12 mai 2010 publié au Mémorial C numéro 1277 du 18 juin 2010,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

*Résolution*

La dénomination sociale "Hansteen Germany (7) S.à r.l." est adoptée par la société, l'article un des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La Société prend la dénomination de "Hansteen Germany (7) S.à r.l."."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2014. Relation GRE/2014/3614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014144141/81.

(140164131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

**Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Amundi Real Estate Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.248 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 26 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2513 of 6 November 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by the undersigned notary on 11 December 2009 and published in the Mémorial C number 195 of 29 January 2010.

The Meeting was opened at 3 p.m. (CET) under the chairmanship of Mrs Nathalie Berck, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Fabienne Moreau, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Michèle Kemp, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to the document.

II. The quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on such items must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

III. Pursuant to the attendance list of the Company, one (1) shareholder, holding one hundred and twenty-five (125) shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares of the Company, is present or represented.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary.

The present Meeting, being regularly constituted, can validly deliberate upon the following agenda:

#### *Agenda*

1. Modification of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) which shall read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Company is:

(i) to ensure the management of investment vehicles other than alternative investment funds (“AIFs”) falling within the meaning of the Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers (“Directive”);

(ii) to ensure the function of management company within the meaning of Article 89, paragraph (2) of the amended law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (“2010 Law”) for one or more common funds which qualify as AIFs within the meaning of the Directive or for one or more investment companies with variable capital or investment companies with fixed capital which qualify as AIFs within the meaning of the Directive. In such case, the management company must appoint, on behalf of the common fund(s) and/or of the investment compan(y/ies) with variable capital or investment compan(y/ies) with fixed capital concerned, an external AIFM in accordance with point a) of Article 88-2, paragraph (2) of the 2010 Law and

(iii) to ensure the management of one or more AIFs, whose assets under management do not exceed one of the thresholds provided for in Article 3, paragraph (2) of the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the investment vehicles and AIFs which it manages including the following:

- enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties’ name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the investment vehicles and AIFs and holders of units of the investment vehicles and AIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the investment vehicles and AIFs;

- grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the investment vehicles and AIFs;

- perform the functions of a manager, director or any other officer or legal representative of investment vehicles and AIFs within the Amundi Group, whether established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in compliance with the provisions of Luxembourg or foreign laws, rules and regulations governing such function and the articles of incorporation of the relevant company.

The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.”

2. Miscellaneous.

Further to the Agenda, the Meeting took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Meeting decides to modify the corporate purpose of the Company and to amend subsequently article 3 of the Articles, which will read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Company is:

(i) to ensure the management of investment vehicles other than alternative investment funds (“AIFs”) falling within the meaning of the Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers (“Directive”);

(ii) to ensure the function of management company within the meaning of Article 89, paragraph (2) of the amended law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (“2010 Law”) for one or more common funds which qualify as AIFs within the meaning of the Directive or for one or more investment companies with variable capital or investment companies with fixed capital which qualify as AIFs within the meaning of the Directive. In such case, the management company must appoint, on behalf of the common fund(s) and/or of the investment compan(y/ies) with

variable capital or investment compan(y/ies) with fixed capital concerned, an external AIFM in accordance with point a) of Article 88-2, paragraph (2) of the 2010 Law and

(iii) to ensure the management of one or more AIFs, whose assets under management do not exceed one of the thresholds provided for in Article 3, paragraph (2) of the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the investment vehicles and AIFs which it manages including the following:

- enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the investment vehicles and AIFs and holders of units of the investment vehicles and AIFs, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the investment vehicles and AIFs;

- grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the investment vehicles and AIFs;

- perform the functions of a manager, director or any other officer or legal representative of investment vehicles and AIFs within the Amundi Group, whether established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in compliance with the provisions of Luxembourg or foreign laws, rules and regulations governing such function and the articles of incorporation of the relevant company.

The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended.”.

The resolution has been taken by unanimous vote.

There being no further issues in the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Amundi Real Estate Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.248 (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant résidant à Luxembourg, en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2513 du 6 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant le 11 décembre 2009 publié au Mémorial numéro 195 du 29 janvier 2010.

L'Assemblée est ouverte à 15h00 (heure luxembourgeoise) sous la présidence de Madame Nathalie Berck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Fabienne Moreau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'Assemblée ou dûment représentés en vertu de procurations, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Le quorum requis par la loi en ce qui concerne tous les points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital souscrit de la Société et les résolutions sur ces points doivent être prises par un vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

III. Il appert de la liste de présence qu'un (1) actionnaire détenant cent vingt-cinq (125) actions, c'est-à-dire cent pour cent des actions émises de la Société, est présent ou représenté.

IV. Tout le capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente Assemblée.

La présente Assemblée, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts»), lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est:

(i) d'assurer la gestion de véhicules d'investissement autres que des fonds d'investissement alternatifs ("FIAs") au sens de la directive 2011/61/UE concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Directive»);

(ii) d'assurer la fonction de société de gestion au sens de l'article 89, paragraphe (2), de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), pour un ou plusieurs fonds commun de placement qui se qualifient comme des FIAs au sens de la Directive ou pour une ou plusieurs sociétés d'investissement à capital variable ou sociétés d'investissement à capital fixe qui se qualifient comme des FIAs au sens de la Directive. Dans ce cas, la société de gestion devra désigner, pour le compte du ou des fonds commun de placement et /ou de la ou des sociétés d'investissement à capital variable ou sociétés d'investissement à capital fixe concernés, un gestionnaire externe conformément à l'article 88-2, paragraphe (2), point a), de la Loi de 2010 et

(iii) d'assurer la gestion pour un ou plusieurs FIAs, lorsque les actifs gérés ne dépassent pas un des seuils prévus à l'article 3, paragraphe (2), de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société exercera toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion de véhicules d'investissement et des FIAs dont elle assure la gestion, incluant notamment:

- conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour le compte des véhicules d'investissement et des FIAs et des détenteurs de parts des véhicules d'investissement et des FIAs, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des véhicules d'investissement et FIAs.

- octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts des véhicules d'investissement et des FIAs;

- exercer les fonctions de gérant, d'administrateur ou de tout autre fondé de pouvoir ou représentant légal de véhicules d'investissement et de FIAs au sein du groupe Amundi, établi(s) au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, en conformité avec les dispositions des lois luxembourgeoises ou étrangères, les règles et réglementations régissant cette fonction et les statuts de la société concernée.

Les pouvoirs mentionnés ci-dessus ne doivent pas être considérés comme constituant une liste exhaustive, mais comme ayant un caractère purement déclaratoire.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

2. Divers.

Conformément à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est:

(i) d'assurer la gestion de véhicules d'investissement autres que des fonds d'investissement alternatifs ("FIAs") au sens de la directive 2011/61/UE concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Directive»);

(ii) d'assurer la fonction de société de gestion au sens de l'article 89, paragraphe (2), de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), pour un ou plusieurs fonds commun de placement qui se qualifient comme des FIAs au sens de la Directive ou pour une ou plusieurs sociétés d'investissement à capital variable ou sociétés d'investissement à capital fixe qui se qualifient comme des FIAs au sens de la Directive. Dans ce cas, la société de gestion devra désigner, pour le compte du ou des fonds commun de placement et /ou de la ou des sociétés d'investissement à capital variable ou sociétés d'investissement à capital fixe concernés, un gestionnaire externe conformément à l'article 88-2, paragraphe (2), point a), de la Loi de 2010 et

(iii) d'assurer la gestion pour un ou plusieurs FIAs, lorsque les actifs gérés ne dépassent pas un des seuils prévus à l'article 3, paragraphe (2), de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société exercera toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion de véhicules d'investissement et des FIAs dont elle assure la gestion, incluant notamment:

- conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour le compte des véhicules d'investissement et des FIAs et des détenteurs de parts des véhicules d'investissement et des FIAs, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des véhicules d'investissement et FIAs.

- octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts des véhicules d'investissement et des FIAs;

- exercer les fonctions de gérant, d'administrateur ou de tout autre fondé de pouvoir ou représentant légal de véhicules d'investissement et de FIAs au sein du groupe Amundi, établi(s) au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, en conformité avec les dispositions des lois luxembourgeoises ou étrangères, les règles et réglementations régissant cette fonction et les statuts de la société concernée.

Les pouvoirs mentionnés ci-dessus ne doivent pas être considérés comme constituant une liste exhaustive, mais comme ayant un caractère purement déclaratoire.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 16 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

La résolution a été prise à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. BERCK, F. MOREAU, M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33647. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144573/226.

(140164474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

**Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.400.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.732.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trinidad Drilling Ltd., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500, 700 - 9<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, registered with the Corporate Access Number under number 2013717406 (the "Shareholder"),

duly represented by Rüdiger Sailer, lawyer, professionally residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 14, 2014.

The said proxy will remain annexed to the present deed.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on July 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2564 on October 15, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on May 2, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1901 on May 22, 2014 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of additional class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;
2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;
3. Subscription and payment of all the additional shares, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by a payment in cash;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;
5. Any other business.

#### *First resolution*

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 260,000.- (two hundred sixty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,140,000.- (one million one hundred forty thousand US Dollars) to the amount of USD 1,400,000.- (one million four hundred thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 1,380,000 (one million three hundred eighty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

#### *Second resolution*

The Shareholder decided to issue 260,000 (two hundred sixty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 25,488,370.40 (twenty five million four hundred eighty eight thousand three hundred seventy US Dollars and forty cents) and the allocation of the amount of USD 26,000.- (twenty six thousand US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

#### *Third resolution*

The Shareholder, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 260,000 (two hundred sixty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 260,000.- (two hundred sixty thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 25,488,370.40 (twenty five million four hundred eighty eight thousand three hundred seventy US Dollars and forty cents);
- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 26,000.- (twenty six thousand US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 25,774,370.40 (twenty five million seven hundred seventy four thousand three hundred seventy US Dollars and forty cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at USD 1,400,000.- (one million four hundred thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 1,380,000 (one million three hundred eighty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.”

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6.500.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Trinidad Drilling Ltd., une société constituée et établie sous le droit de la Province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social situé à 2500, 700 - 9<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, enregistrée auprès du Corporate Access Number sous le numéro 2013717406 (l'«Associé»),

dûment représentée par Rüdiger Sailer, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 14 août 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant *és-qualité*, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé de Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2564 du 15 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1901 du 22 mai 2014 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;
3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par l'Associé, par un paiement en numéraire;
4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;
5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 260.000,- (deux cent soixante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.140.000,- (un million cent quarante mille dollars américains) à un montant de USD 1.400.000,- (un million quatre cent mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Ordinaires et 1.380.000 (un million trois cent quatre-vingt vingt mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre 260.000 (deux cent soixante mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 25.488.370,40 (vingt-cinq millions quatre cent quatre vingt huit mille trois cent soixante dix dollars américains et quarante cents) et l'allocation d'un montant de USD 26.000,- (vingt six mille dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé représenté tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 260.000 (deux cent soixante mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 260.000,- (deux cent soixante mille dollars américains);
  - payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 25.488.370,40 (vingt cinq millions quatre cent quatre vingt huit mille trois cent soixante dix dollars américains et quarante cents);
  - allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 26.000,- (vingt six mille dollars américains);
- par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 25.774.370,40 (vingt cinq millions sept cent soixante quatorze mille trois cent soixante dix dollars américains et quarante cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 1.400.000,- (un million quatre cent mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 1.380.000 (un million trois cent quatre-vingt mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 6.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. SAILER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39760. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144482/172.

(140164375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

---

#### **Inception Wellness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146179/10.

(140166363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**SecureOps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.157.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

- Mr. Loren Goldig, a Canadian citizen born in Montreal (Canada) on April 13, 1964, having his personal address at 6 Lacets Saint-Léon, Château Périgord, 98000, Monaco,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 8, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of a sole shareholder, subscriber of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition and holding of participating interest, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose. In that respect, the Company may perform, directly or indirectly (including through a subcontractor(s)), for its own account, a commercial activity linked to Information Technology (“IT”) Security Services, including, the conceptualization, production, management, monitoring, information, security, under whatever form, of all materials and products related to IT business, as well as the provision of IT’s equipment and components including but not limited to any software, services, advice and assistance related directly or indirectly to the creation and management of information and data under any form whatsoever.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “SecureOps S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription - Payment*

All the fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by Mr. Loren Goldig, prenamed.

All the above mentioned shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

\* Mr. Loren Goldig, born in Montreal, Canada, on April 13<sup>th</sup>, 1964, having his personal address at 6 Lacets Saint-Léon, Château Périgord, 98000, Monaco.

- *Category B Manager:*

\* Mr. Philippe Salpetier, chartered accountant, born in Libramont, Belgium, on August 19<sup>th</sup>, 1970, with professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

- Monsieur Loren Goldig, un citoyen canadien né à Montréal, (Canada), le 13 avril 1964, et ayant son adresse résidentielle à 6 Lacets Saint-Léon, Château Périgord, 98000, Monaco,

représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute

société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement se rapportent à son objet social. A cet égard, le Société pourra avoir, directement ou indirectement (y compris par le biais de sous-contractant(s)), pour son propre compte, une activité commerciale liée à la prestation de services de sécurité informatique, incluant la conceptualisation, la production, la gestion, la veille, l'information, la sécurité, sous quelque forme que ce soit, de tous matériels et produits en lien avec le marché de l'informatique, ainsi que la fourniture d'équipements et de composants informatiques y compris mais pas seulement toutes sortes de logiciels, services, conseils et assistance liés directement ou indirectement à la création et à la gestion de l'information et des données sous quelque forme que ce soit.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «SecureOps S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'Associé unique ou des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les Associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, initié depuis Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e),

sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des Parts Sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Profits

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été souscrites par M. Loren Goldig, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euro (50.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

\* Monsieur Loren Goldig, un citoyen canadien né à Montréal, (Canada), le 13 avril 1964, et ayant son adresse résidentielle à 6 Lacets Saint-Léon, Château Périgord, 98000, Monaco.

- *Gérant de catégorie B:*

\* Monsieur Philippe Salpetier, expert-comptable, né à Libramont (Belgique), le 19 août 1970, ayant pour adresse professionnelle le 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144409/499.

(140163757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

**Sagittarius 75 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 190.165.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr. Stefano PERCASSI, born on November 24, 1975, at Milano, Italy and residing at Via Corso Venetia 3, I-20121 Milano, Italy,

duly represented by Mr. Massimiliano SELIZIATO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 25 July 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and whose article of incorporation shall be as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is hereby established a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "SAGITTARIUS 75 S.A." (hereinafter referred to as "the Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a resolution of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

**Art. 3.** The company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 35.000,- (thirty five thousand Euros) consisting of 35.000 (thirty five thousand) shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of Shares (the "Class(es) of Shares") as follows: 31.000 (thirty-one thousand) ordinary shares with a nominal value of value of EUR 1,- (one Euro) each, 1.000 (one thousand) Class A shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, 1.000 (one thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, 1.000 (one thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, 1.000 (one thousand) Class D shares with a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each, each Class of Shares benefiting from the rights as defined in these Articles of incorporation.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Each share is entitled to one vote.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as specified below.

The board of directors is especially authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, provided however that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital and specially under the provisions of art. 32-4 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended and under due observance of the following rules, redeem its own shares.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares by the Company, such purchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class D Shares and, if no Class D Shares are in existence, by the last Class of Shares in issue in the Company in the alphabetical order).

The Board of Directors shall serve a notice to the holders of the relevant Class of Shares, specifying the number of Shares of the relevant Class to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place. The repurchase of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended and these Articles of incorporation. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profits or a fresh issue of shares or from sums out of available reserves such as the share premium reserves.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter) of such class (it is intended that the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders shall never be higher than the Available Amount) and the holders of the shares of the Class of Shares

repurchased and canceled will receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each class held by them and canceled. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders deciding in the manner and under the conditions for an amendment of these Articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. Upon repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Shares.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the related Class of Share would have a right on dividend distribution following the provisions of the present By-laws increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves (ii) any share capital reduction and (iii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or pursuant to these Articles of incorporation relating to the Class of Shares to be repurchased, but reduced of any losses (including carried forward losses) and of any sums be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or to these Articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any doubling counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= Net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR= the amount of the share capital reduction and of the legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or to these Articles of incorporation.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company prepared by the Board of Directors as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

### **Board of Directors - Supervision of the Company**

**Art. 6.** The Company shall be managed by one or several directors, shareholders or not. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A directors, and one or more Class B Directors. To the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of directors" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole director".

**Art. 7.** The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder(s).

**Art. 8.** The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 9.** The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and term of their office.

Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

Any director shall hold office until its/his/her successor is elected.

Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 10.** The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**Art. 11.** The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be. The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 12.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A director and a Class B director, or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

**Art. 13.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

The statutory auditor(s) is (are) elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any statutory auditor director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

### General meetings of shareholders

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors in the form and delays as prescribed by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday of the month of June at 5 p.m.. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

**Art. 16.** A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

**Art. 17.** Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder.

### Financial year - Profits

**Art. 18.** The financial year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the ordinary shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.250%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution (and, if no Class D Shares are in existence in the Company, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last Class of Shares in existence in the alphabetical order (i.e first Class C Shares, then if no Class C Shares are in existence, Class B Shares, and in such continuation until only ordinary shares are in existence).

The share premium or other available reserves accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends in accordance with the distribution priority rules set forth in this Article on the basis of statements of accounts prepared by the sole director, or, as the case may be, the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers.

#### **Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 21.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### **General disposition**

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2014.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

The first directors and the first statutory auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

In derogation of article 9 of the articles of association, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the Company.

#### *Subscription and payment*

The 35.000 (thirty five thousand) shares have been subscribed by:

Mr. Stefano PERCASSI, prenamed, who, represented as stated here above, declares to subscribe to 35.000 (thirty five thousand) Shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each as follows:

- Ordinary shares 31.000 (thirty one thousand)
- Class A Shares: 1.000 (one thousand);
- Class B Shares: 1.000 (one thousand);
- Class C Shares: 1.000 (one thousand);
- Class D Shares: 1.000 (one thousand);

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 35.000,- (thirty-five thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

149941

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,400.-.

*Extraordinary general meeting*

And now, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following persons are elected as directors, their mandate shall expire at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year ending December 31<sup>st</sup>, 2014:

*Class A Director:*

- Mr. Stefano PERCASSI, born on November 24, 1975 in Milano, Italy and residing at Via Corso Venetia 3, I-20121 Milano, Italy;

*Class B Directors:*

- Mr. Massimiliano SELIZIATO, born on January 6, 1982 in Mirano, Italy and professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Mr. Alessandro CUSUMANO, born on April 6, 1981 in Borgomanero, Italy and professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Mr Stefano PERCASSI, above-mentioned is appointed as the chairman of the board of directors.

*Second Resolution*

The following company is appointed as statutory auditor, its mandate shall expire at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business ending on December 31, 2014:

- The company A3T S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, RCSL B n°158.687.

*Third Resolution*

The company's registered office is located at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg.

**A comparu:**

Monsieur Stefano PERCASSI, né le 24 Novembre 1975, à Milan, Italie, demeurant au 3 Corso Venetia, I-20121 Milan (Italie).

dûment représenté par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Luxembourg, le 25 juillet 2014.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SAGITTARIUS 75 S.A.» (ci-après «la Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Actions») consistant en des Actions de classes multiples (les «Classe(s) d'Actions») comme suit: 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, 1.000 (mille) Actions de Classe D d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, chaque classe d'actions bénéficiant des droits tels que définis dans ces statuts.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Chaque action détient le même droit de vote.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et dans le respect des règles suivantes, racheter ses propres actions.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises pour cette/ces classe(s).

Dans le cas de rachats et annulations de Classes d'Actions par la Société, ces rachats et annulations d'Actions doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Actions de Classe D et, si aucune Action de Classe D n'existe, par la dernière Classe d'Actions émises dans la Société dans l'ordre alphabétique).

Le conseil d'administration doit envoyer un avis aux actionnaires de la Classe d'Actions concernée, précisant le nombre d'Actions à racheter de la Classe concernée et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu. Le rachat des Actions ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en-dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribués conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et à ces statuts. Partant, le rachat peut seulement être effectué au moyen de sommes provenant des bénéfices ou d'une nouvelle émission d'actions ou de sommes provenant des réserves disponibles telles que les réserves de primes d'émission.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions, une telle Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-après) de cette classe (sans toutefois que le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires puisse être supérieur au Montant Disponible) et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et annulée d'actions recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la Classe concernée détenue par eux et annulée. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à être rachetée et annulée. Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe d'Actions sera égal au Montant Disponible de la Classe d'Actions considérée au moment de l'annulation de la classe concernée, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement dans les formes et conditions requises pour la modification de ces statuts étant cependant entendu que le Montant Total d'Annulation ne sera jamais supérieur à ce Montant Disponible. A compter du rachat et de l'annulation d'Actions de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action devient exigible et payable par la Société. Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le conseil d'administration prendra les mesures appropriées comprenant, mais n'étant pas limitées à, la convocation d'une assemblée générale des actionnaires en vue de réduire le capital social par l'annulation des Actions rachetées.

Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) auxquels l'actionnaire de la Classe d'Action concernée aurait droit aux distributions de dividendes en accord avec les dispositions des présents statuts, augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et des autres réserves librement distribuables (ii) de toute réduction du capital social et (iii) de toute somme à placer dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou de ces statuts afférente à la Classe d'Actions devant être annulée mais diminué de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et de toute somme à affecter dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou de ces statuts, à chaque fois tels que déterminés sur base des Comptes Intérimaires de sorte que (afin d'éviter toute doute, sans double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale afférente à la Classe d'Actions devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou de ces statuts.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil d'administration à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

### Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

**Art. 6.** La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui actionnaires ou non. En cas de pluralité de administrateurs, les administrateurs constituent un conseil de administration, étant l'organe chargé de la administration et de la représentation de la Société et qui comprendra un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Dans la mesure où le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "administrateur unique".

**Art. 7.** Le conseil de administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'actionnaire /aux actionnaires.

**Art. 8.** La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil d'administration. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 9.** Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil de administration.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

Tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

**Art. 11.** Le conseil de administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil de administration, comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur

comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil de administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature du administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de administration ou par le administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

**Art. 13.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Le(s) commissaire(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

### Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

**Art. 16.** Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de la réunion, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

**Art. 17.** Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

#### **Année sociale - Bénéfices**

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividende, tiré des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant de bénéfices reportées, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs d'actions ordinaires seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro point dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des actions ordinaires qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule onze pourcent (0,15%) de la valeur nominale d'Actions de Classe A qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule douze pourcent (0,20%) de la valeur nominale d'Actions de Classe B qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule treize pourcent (0,25%) de la valeur nominale d'Actions de Classe C qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe D seront en droit de recevoir le solde des distributions de dividende (et, si aucune Action de Classe D n'existe dans la Société, le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux actionnaires en commençant par la dernière Classe d'Action existante dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (i.e. en premier les Actions de Classe C, puis si aucune Action de Classe C n'existe, les Actions de Classe B et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions ordinaires).

La prime d'émission ou d'autres réserves disponibles peuvent être distribuée aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les actionnaires peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes en conformité avec les règles de priorité de distribution établies dans le présent Article sur la base d'un état comptable préparé par l'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu

que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant suivant les modalités prévues pour la modification de ces statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs.

### **Modification des statuts**

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les 35.000 (trente-cinq mille) actions ont été souscrites par:

Monsieur Stefano PERCASSI, prénommée, qui, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à 35.000 (trente-cinq mille) Actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune comme suit:

- Actions ordinaires: 31.000 (trente et un mille)
- Actions de Classe A: 1.000 (mille);
- Actions de Classe B: 1.000 (mille);
- Actions de Classe C: 1.000 (mille);
- Actions de Classe D: 1.000 (mille);

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

#### *Frais*

Les frais incombant à la Société du chef de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.400,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agisse, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant le 31 décembre 2014:

##### *Administrateur de catégorie A*

- Monsieur Stefano PERCASSI, né le 24 Novembre 1975, à Milan, Italie, demeurant au 3 Corso Venetia, I-20121 Milan, Italie.

##### *Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, né le 6 Janvier 1982, à Mirano, Italie, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

- Monsieur Alessandro CUSUMANO, né le 6 Avril, 1981 à Borgomanero, Italie, et résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Monsieur Stefano PERCASSI prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant au 31 décembre 2014:

- La société A3T S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B n°158.687

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 septembre 2014. Relation: RED/2014/1946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014144433/733.

(140163940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

**Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 05 mars 1981, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 88 du 02 mai 1981.

- Modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 513 du 26 février 2014.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 4 décembre 2013 à Londres, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, les mandats suivants:

\* Monsieur Chief Bode AKINDELE, demeurant à 20-24 Ely Place, EC1N 6TE Londres, Royaume-Uni, administrateur;

\* Madame Mojisola Iyabode AKINDELE, demeurant à 20-24 Ely Place, EC1N 6TE Londres, Royaume-Uni, administratrice;

\* Monsieur Chief Bode AKINDELE, demeurant à 20-24 Ely Place, EC1N 6TE Londres, Royaume-Uni, administrateur-délégué;

\* REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la société CONTINENTAL HOLDINGS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014146644/25.

(140167545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

**Nexia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 105.358.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of "Nexia S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société Anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 105 358, incorporated by deed of Francis Kessler notary, on December 12, 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 313 on April 8, 2005.

There appeared

Nexia Holdings LLC, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Country of New Castle, United States of America registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 3897522 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on August 26, 2014, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
  2. Appointment of Nexia Holdings LLC, a United States limited liability company with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Country of New Castle, United States of America as liquidator (the "Liquidator");
  3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
  4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to August 31, 2014;
  5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
  6. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder pass the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Nexia Holdings LLC, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to August 31, 2014.

*Fifth resolution:*

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de septembre.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Nexia S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105 358, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 12 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 313 du 8 avril 2005.

A comparu

Nexia Holdings LLC, société à responsabilité limitée avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Country of New Castle, United States of America, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3897522 («l'Actionnaire Unique»),

Ici représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, d'une procuration donnée le 26 août 2014, Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Nexia Holdings LLC, une société à responsabilité limitée de droit américaine ayant son siège au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Country of New Castle, aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 janvier 2014 au 31 août 2014;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
6. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Nexia Holdings LLC, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l' Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2014 au 31 août 2014.

*Cinquième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 10 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12126. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014144315/126.

(140164363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

---

**Hôtel de Foetz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.069.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement du 23 juillet 2014, que ladite assemblée a décidé à l'unanimité

- Que la démission de Monsieur Arthur FERNANDES, demeurant à L - 3813 Schifflange, 33, rue Basse, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 23 juillet 2014 est acceptée.

- Que la démission de Madame Rose MAIETTA, épouse FERNANDES, demeurant à L-3813 Schifflange, 33, rue Basse, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 23 juillet 2014 est acceptée.

- Que le mandat d'administrateur de Monsieur Jitendra PRAKASH RAJKARNIKAR, demeurant à L - 4535 Differdange, 6, rue Hubert Clement est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2019.

- Que Monsieur Jitendra PRAKASH RAJKARNIKAR, demeurant à L - 4535 Differdange, 6, rue Hubert Clement a été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué avec effet au 23 juillet 2014, et que son mandat s'achève à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2019.

- Que la société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature unique de Monsieur Jitendra PRAKASH RAJKARNIKAR, demeurant à L - 4535 Differdange, 6, rue Hubert Clement

- Que Madame Ana Isabel TEIXEIRA DOS SANTOS PEREIRA, demeurant à L - 4535 Differdange, 6, rue Hubert Clement a été appelée aux fonctions d'administrateur avec effet au 23 juillet 2014, et que son mandat s'achève à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2019.

- Que Monsieur Romain SCHUMACHER, demeurant professionnellement à L - 2520 Luxembourg, 33, Allé Scheffer a été appelé aux fonctions d'administrateur avec effet au 23 juillet 2014, et que son mandat s'achève à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Romain SCHUMACHER

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014144167/31.

(140164147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

---

**Harrow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.522.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur de société, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Dionysia CROKAERT, demeurant 60/B2 Grote Markt, B-9100 Sint-Niklaas (Belgique),

en vertu d'une procuration lui donnée à Sint-Niklaas (Belgique), le 25 août 2014,

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle personne comparante, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «HARROW S.A.,SPF», (la «Société») une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38 522, fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 05 novembre 1991 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 23 avril 1992, sous le numéro 161 et page 7711. Les statuts de la Société furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial, le 10 juillet 2010, sous le numéro 1417 et page 68011.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros et soixante-neuf cents (892'416,69 EUR) divisé en trois mille six cents (3'600) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées.

3.- Que le Mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le Mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

9.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12181. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014144156/52.

(140163909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.